

## **IMPLANET obtient l'approbation de ses actionnaires pour son projet d'augmentation de capital**

- **Adoption des résolutions lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue ce jour relatives à l'augmentation de capital à intervenir en janvier 2024**

**Bordeaux, Boston, le 16 novembre 2023 - 19h00 CET** : IMPLANET (Euronext Growth : ALIMP, FR0013470168, éligible au PEA-PME), société de technologies médicales spécialisée dans les implants destinés à la chirurgie orthopédique et dans la distribution de matériel médical technologique, annonce avoir obtenu l'approbation de ses actionnaires quant à la réalisation de l'opération d'augmentation de capital à venir.

Comme annoncé dans son [communiqué de presse du 11 octobre 2023](#), IMPLANET avait convoqué ses actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire ce jour afin notamment de soumettre à leur vote les résolutions visant à autoriser la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant entre 5,5 M€ et 6,4 M€ (hors exercice éventuel d'une faculté d'extension de 15 % maximum) à intervenir en janvier 2024.

Cette autorisation constituait une condition nécessaire à la mise en œuvre du projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription détaillée dans les communiqués de presse du [28 septembre 2023](#) et du [31 octobre 2023](#) et à laquelle la société Sanyou (HK) International Medical Holding Co., Ltd, détenue par la société Shanghai Sanyou Medical Co., LTD, (ensemble « Sanyou Medical »), actionnaire à 41,03% du capital d'IMPLANET s'est engagée, sous conditions, à souscrire à titre irréductible et réductible, en numéraire, à hauteur de 5 M€<sup>1</sup>.

Cette autorisation prend acte également que, compte tenu des caractéristiques potentielles de l'émission résultant de l'utilisation de cette autorisation, Sanyou Medical pourrait être amené à l'issue de l'émission à détenir plus de 50% du capital et/ou des droits de vote de la Société, soit le seuil constitutif à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire et que Sanyou Medical souhaitait requérir auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire en cas de franchissement de seuil de 50% du capital, post opération sur le fondement de l'article 234-9 alinéa 2 du règlement général de l'AMF (« Souscription à l'augmentation de capital d'une société en situation avérée de difficulté financière, soumise à l'approbation de l'assemblée générale de ses actionnaires »).

Pour rappel, cette dérogation a été obtenue le 31 octobre 2023.

Le nombre d'actions détenues par les actionnaires présents, ayant voté par correspondance et/ou représentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire était de 17.907.443, soit un quorum de 43,63%.

L'ensemble des résolutions relatives au projet d'augmentation de capital a été adopté lors de cette Assemblée Générale. Seule la troisième résolution relative à la délégation pour une augmentation de capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise a été rejetée.

---

<sup>1</sup> Sanyou Medical a demandé également à bénéficier de la majorité des postes d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de la Société à compter de la réalisation de sa souscription.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera disponible sur le site internet de la Société : <https://www.implanet-invest.com/assemblee-generale>.

A ce jour, le projet d'augmentation de capital reste conditionné à l'approbation du Conseil d'Administration de Sanyou Medical et au contrôle des autorités gouvernementales chinoises compétentes qui devrait intervenir courant janvier 2024.

Les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et son calendrier seront communiqués dans un prochain communiqué de presse.

La Société rappelle que, sur la base des prévisions actuelles de trésorerie et en l'absence d'obtention de nouvelles sources de financement (c'est à dire en excluant le financement à percevoir au titre de l'augmentation de capital), la Société dispose d'un horizon de trésorerie fixé au 31 décembre 2023 à la suite du tirage de la première tranche d'un montant de 0,5 M€ du financement court terme dont a bénéficié la Société en octobre 2023<sup>2</sup>.

Sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical, la Société estime que l'opération d'augmentation de capital, objet du vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2023, à hauteur d'un montant minimum de 5 M€, lui assurerait, une fois réalisée, une visibilité financière de plus de 12 mois.

### Prochain communiqué financier

- **Chiffre d'affaires annuel 2023**, le 23 janvier 2024 après bourse

### **À propos d'IMPLANET**

IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique et distribuant du matériel médical technologique. Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®), complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET, repose notamment sur la traçabilité de ses produits. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil. IMPLANET a conclu en 2022 un partenariat commercial, technologique et financier avec SANYOU MEDICAL, deuxième fabricant chinois de dispositifs médicaux. IMPLANET emploie 43 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,0 millions d'euros en 2022. Basée près de Bordeaux en France, IMPLANET a ouvert depuis 2013 une filiale aux États-Unis (Boston). IMPLANET est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris. Plus d'informations sur [www.implanet.com](http://www.implanet.com).

### **Contacts**

#### **IMPLANET**

Ludovic Lastennet, Directeur Général  
David Dieumegard, Directeur Financier  
Tél. : 05 57 99 55 55  
[investors@implanet.com](mailto:investors@implanet.com)

#### **NewCap**

Relations Investisseurs  
Mathilde Bohin  
Nicolas Fossiez  
Tél. : 01 44 71 94 94  
[implanet@newcap.eu](mailto:implanet@newcap.eu)

#### **NewCap**

Relations Médias  
Arthur Rouillé  
Tél. : 01 44 71 94 94  
[implanet@newcap.eu](mailto:implanet@newcap.eu)

---

<sup>2</sup> Cf communiqué du 11 octobre 2023 précité.

## Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Implanet et à ses activités. Implanet estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'Implanet déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337 ainsi que dans le rapport financier annuel du 31 décembre 2022 et le rapport financier semestriel du 30 juin 2023, disponibles sur le site internet de la Société ([www.implanet-invest.com](http://www.implanet-invest.com)), et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Implanet est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Implanet ou qu'Implanet ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Implanet diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre de vente ou de souscription, ni comme la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières d'Implanet dans un quelconque pays.